

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. ALQUIER Jérémy et après convocations régulièrement faites à domicile le 16 avril 2026

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	16	Votants :	19

Présents : Jérémy ALQUIER - Françoise CANOVAS - Cédric CARME - Julie DURAND - Christian SEGUIER - Delphine BERNARD - Claude FABRE - Jérôme CROS - Mélanie RUZAFI - Anthony DURAND - Catherine DUFOUR - Alain VIDAL - Nicole SUC - Martine BETEILLE - Xavier MAFFRE- Luc CABROL

Ont donné pouvoir : Nicole GIMENO à Françoise CANOVAS Hugo MUSSET à Julie DURAND
Tatiana CORREIA DE JESUS à Xavier MAFFRE

Secrétaire de séance : Françoise CANOVAS

**OBJET : ELECTIONS DES MEMBRES DES COMMISSIONS D'ADJUDICATION OU D'APPEL
D'OFFRES**

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT AMANS SOULT

Vu les articles L.1414-2 et L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation des membres de la commission d'appel d'offres pour la durée du mandat,

Considérant que, dans les communes de moins de 3 500 habitants, cette commission est composée du maire ou de son représentant, président, et de trois membres titulaires et trois membres suppléants élus au sein du conseil municipal,

Considérant qu'une seule liste de candidats a été présentée et qu'un accord unanime s'est dégagé au sein du conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

Décide de ne pas procéder au scrutin, désigne les membres de la commission d'appel d'offres comme suit :

Président : Le Maire

Membres titulaires :

Mr CROS Jérôme (majorité)

Mr DURAND Anthony (majorité)

Mr MAFFRE Xavier (opposition)

Membres suppléants :

Mme SUC Nicole (majorité)

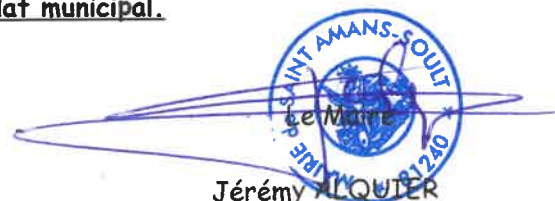

Mr SEGUIER Christian (majorité)

Mr CABROL Luc (opposition)

La présente désignation est valable pour la durée du mandat municipal.

Le secrétaire de séance : Françoise CANOVAS

La délibération est adoptée à l'unanimité



Jérémy ALQUIER